



VILLE DE
**Sainte
Hélène**

**Séance du Conseil municipal
du 15/12/2025**

Date de la convocation :
10/12/2025

Canton du Sud-Médoc
Ville de SAINTE-HELENE

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 033-213304173-20251215-DEL_2025_106-DE

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	17
Nombre de pouvoirs	02
Nombre de suffrages exprimés	19
Vote : POUR	19
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : 17

M. le Maire, M. Fabrice RICHARD, Mme Sylvie JALARIN, M. Frédéric BATTUT, M. Mathieu DESCLAUX, Mme Hélène TOUBHANCE, Mme Martine FUCHS, M. André JANNOT, Mme Chrystel DANOY, Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. Jerry BERRIOT, Mme Maria BOHU, M. Kévin CAMPOURCY, M. Geoffrey LEMBEYE, M. David URBAN, M. Gérard HURTEAU, Mme Domina DELHOMMEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

Mme Aude SALAHI a donné procuration à M. Lionel MONTILLAUD ;
Mme Lou TRAZIE a donné procuration à Mme Maria BOHU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : 04

Mme Héloïse DESCLAUX ;
M. Arnaud DURAND ;
Mme Marie-Jacqueline PIN ;
Mme Karine MARIE.

M. Mathieu DESCLAUX a été désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2025-12-15-106 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : DSIL 2026 –
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REQUALIFICATION ECOLOGIQUE ET LES
AMENAGEMENTS STRUCTURANTS DU PARC ECO-SPORTIF**

EXPOSE DES MOTIFS :

La commune engage la requalification écologique de l'ancien stade Claude Dupis afin de créer un Parc Éco-Sportif structurant, intégrant une renaturation importante, des cheminements doux, une gestion durable de l'eau, la désimperméabilisation des surfaces et des aménagements paysagers d'envergure.

Le projet répond aux priorités nationales de la transition écologique, de la sobriété foncière, de l'amélioration du cadre de vie, de la résilience climatique et de la valorisation des centralités rurales.

Le coût total prévisionnel s'élève à 4 634 700 € HT.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les aménagements structurants tels que les VRD du parc, les noues, les cheminements doux, les plantations massives, les opérations de renaturation et la gestion des eaux pluviales.

Le plan de financement reste évolutif, la commune mobilisant plusieurs cofinancements (Département, mécénat, FEDER, etc.).

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Financeur	Montant prévisionnel	Statut	Type d'assiette éligible
DETR 2026	175 000 €	Sollicitation en cours	Création d'équipements sportifs
DSIL 2026	300 000 €	Sollicitation en cours	Transition écologique, renaturation, mobilités douces, gestion de l'eau, désimperméabilisation, plantations
FEDER OS5 (LEADER)	400 000 €	Sollicitation en cours (avis favorable du GAL Médoc)	Renaturation, biodiversité, parcours pédagogiques
Département – Mission territoriale du Médoc	10 000 €	Acquis (notification à recevoir)	Equipements sportifs football
Mécénat Crédit Mutuel Arkéa	33 000 €	Acquis (convention signée)	Equipements éligibles au mécénat
Agence Nationale du Sport (ANS)	31 000 €	Acquis (notifié)	Équipements sportifs de proximité (boulodrome + street workout)

Financeur	Montant prévisionnel	Statut	Type d'assiette éligible
FFT	140 000 €	À solliciter	Équipements sportifs tennis
FAFA – Fédération Française de Football	200 000 €	À solliciter	Équipements football
Autres mécénats	50 000 €	À solliciter	Équipements éligibles au mécénat
Autofinancement communal	3 295 700 €	Prévisionnel	Postes non éligibles : bâtiments, désamiantage, lots techniques
TOTAL	4 634 700 € HT		

Les montants ci-dessus sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'instruction des dossiers et des opportunités de financement complémentaires mobilisables.

Le Conseil municipal,

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- les orientations nationales relatives à la DSIL ;
- le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- la présentation du projet de délibération à la commission « Aménagement et Développement Durable » réunie le 09 décembre 2025.

Considérant :

- que le projet correspond aux priorités nationales et régionales en matière de transition écologique ;
- que l'assiette DSIL inclut les VRD, la gestion des eaux pluviales, les cheminements, les plantations et la renaturation ;
- que le projet contribue à la réduction des îlots de chaleur, à la biodiversité, et à l'amélioration du cadre de vie ;
- que plusieurs cofinancements complémentaires permettent de limiter la charge communale ;
- qu'il convient de solliciter la DSIL au titre de l'exercice 2026.

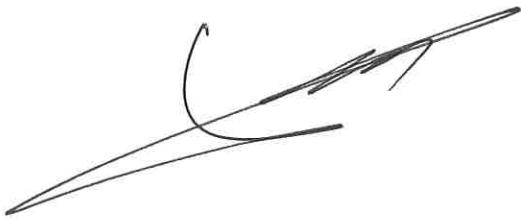
Après avoir entendu les explications du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention DSIL 2026 pour la requalification écologique et les aménagements structurants du Parc Éco-Sportif ;
- **SOLLICITE** une subvention prévisionnelle de 300 000 € au titre de la DSIL 2026, montant correspondant au plafond généralement observé pour ce type d'opération, et susceptible d'être ajusté en fonction des critères et des taux qui seront fixés par la circulaire annuelle ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande DSIL et tous les documents nécessaires.

Le 15/12/2025,

Le secrétaire de séance,
Mathieu DESCLAUX



Le Maire,

Le Maire,
Lionel MONTILLAUD


The seal is circular with the text "CANTON SAINTE HELENE" around the top edge and "33450 (Gironde)" at the bottom. In the center, there is a stylized emblem and the date "15/12/2025".

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat